LE MONDE 24/01/23

Réforme des retraites : pour les professeurs, « enseigner dans ces conditions jusqu'à plus de 64 ans, c'est impensable »

Les enseignants décrivent leur « usure professionnelle » et s'inquiètent de devoir toujours être face à des classes à 64 ans et plus. La réforme des retraites met en lumière l'enjeu plus large des fins de carrière dans une profession où aucun aménagement n'est prévu.

Par Eléa Pommiers



Dans le cortège de la manifestation contre le projet de loi du gouvernement visant à réformer le système des retraites, à Paris, le 19 janvier 2023. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

Dans la salle des maîtres de l'école de Thierry Pajot, depuis plusieurs semaines, il n'est plus question de Covid-19 comme ces trois dernières années, de <u>revalorisation salariale</u> ou de pénurie d'enseignants. Il est question de départ à la retraite. « Chacun se demande quand il pourra partir après la réforme et avec quelle décote, tout le monde fait des simulations en ligne », relate ce directeur d'école niçois.

A 59 ans, celui qui est aussi secrétaire général du Syndicat des directrices et directeurs d'école fera partie des premières générations d'enseignants concernées par <u>la réforme des retraites voulue par le gouvernement</u> et présentée lundi 23 janvier en conseil des ministres. Elle prévoit un recul progressif de l'âge légal de départ de 62 ans aujourd'hui à 64 ans en 2030. Elle augmente également la durée de cotisation pour bénéficier d'une pension à taux plein : de quarante-deux ans aujourd'hui à quarante-trois ans en 2027. M. Pajot a beau avoir toujours pensé « garder son poste tant qu'[il] aura[it] la santé », il s'envisage davantage comme directeur à temps plein que devant une classe après 62 ans : « J'ai 31 élèves dans mon CM2 aujourd'hui, et 17 nationalités différentes. Ça demande beaucoup... Est-ce que je serai encore en capacité de faire ça longtemps ? »

La même question revient en boucle chez tous les enseignants, et beaucoup y répondent par la négative, au regard de leurs conditions et de leur rythme de travail actuels. Lors de la première journée de manifestation, le 19 janvier, le ministère de <u>l'éducation nationale</u> a dénombré 42 % d'enseignants en grève en primaire et 34 % dans le secondaire — des estimations inférieures à celles des syndicats, mais qui placent le mouvement parmi les plus mobilisateurs des vingt dernières années. « C'est un métier génial mais qui demande des heures et des heures de travail pour préparer ses cours, se renouveler, corriger des dizaines de copies, accompagner les élèves, monter des projets... C'est impensable de travailler comme ça jusqu'à plus de 64 ans, ou alors je ne le ferai pas aussi bien qu'aujourd'hui, et la qualité de l'enseignement en pâtira », estime ainsi Emmanuelle (elle n'a pas souhaité donner son nom), 47 ans, professeure d'histoire-géographie en lycée et opposée à la réforme.

« C'est physique de tenir une classe »

Tous soulignent « l'usure professionnelle » qu'ils ressentent et qui pèse d'ores et déjà sur les fins de carrière. « C'est physique de tenir une classe, surtout qu'elles sont de plus en plus chargées et que les élèves sont de plus en plus hétérogènes ! », résume Philippe Courtois, professeur en collège de 60 ans. Et de préciser : « Vous avez intérêt à être au meilleur de votre forme pour encadrer un groupe d'une trentaine d'adolescents car vous êtes seul en responsabilité et ne pouvez pas relâcher votre attention une minute. »

Comme tous ceux qui sont entrés dans le métier depuis plus de vingt ans, il ne décolère pas d'avoir vu la perspective de sa retraite sans cesse reculer avec les réformes de 2003, 2010, et celle désormais envisagée : jusqu'au début des années 2000, ses anciens collègues pouvaient partir à 60 ans et avaient droit à une pension à taux plein au bout de 37,5 années de cotisations. S'il prend toujours autant de plaisir à être devant ses élèves, il ne cache pas éprouver une « fatigue insidieuse » depuis quelque temps déjà.

Une fatigue qu'Isabelle Besançon, 58 ans, a également connue dans ses classes de maternelle. « On est debout toute la journée, avec de jeunes enfants qui font du bruit, nous devons souvent nous baisser pour être à leur niveau, et contrairement à l'image que tout le monde semble avoir, nous avons à peine le temps d'aller aux toilettes dans la journée... », liste l'enseignante, partie à la retraite en septembre 2022 à la faveur d'un dispositif qui concernait les anciens instituteurs. A l'échelle de sa carrière, elle déplore une charge de travail qui n'a fait que s'alourdir, au sein de la classe et en dehors. Sur sa dernière année, M^{me} Besançon avait une classe de 21 petites sections, dont une diabétique de type 2 et un enfant autiste sans accompagnant d'élève en situation de handicap. Bien qu'elle ait connu de plus gros effectifs, « c'était un stress énorme et ça demandait une énergie colossale, beaucoup plus que quand j'ai commencé ma carrière, raconte-t-elle. J'étais vidée à la fin des journées et j'étais loin des 64 ans... J'aurais été incapable de continuer comme ça aussi longtemps. »

Avec la réforme, les syndicats alertent sur le risque de voir augmenter les arrêts maladie – et donc les besoins de remplacement – chez les enseignants les plus âgés, d'autant que la médecine du travail et de prévention est presque inexistante pour les personnels de l'éducation nationale. En 2021, le ministère comptait 65 médecins du travail pour 1,2 million d'agents.

Retrait des « mesures d'âge »

Les enseignants le savent et les organisations syndicales le martèlent, les quarante-trois années de cotisations rendent l'âge de 64 ans théorique pour des professeurs dont on exige cinq années d'études après le baccalauréat pour passer le concours. « On nous laisse une alternative qui n'en est

pas une : travailler jusqu'à 66 ou 67 ans pour une retraite à taux plein, ou partir à 64 avec une décote », dénonce Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU qui réclame, comme toutes les organisations syndicales, le retrait des « mesures d'âge ».

Beaucoup d'enseignants sont déjà confrontés à ce choix avec les règles actuelles. Les professeurs des écoles, qui prennent leur retraite à 60,5 ans en moyenne, sont 34 % à partir avec une décote quand les enseignants du secondaire, qui partent en moyenne à 63 ans, sont 27 % dans le même cas. « *C'est davantage que dans les autres corps »*, souligne Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT, qui note aussi une part plus importante de départs avec une petite décote, surtout dans le premier degré. « *C'est le signe que ces collègues ne peuvent pas faire "l'année de plus" et qu'il y a un sujet sur la pénibilité de la fin de carrière »*, estime-t-elle.

Dans le premier degré, on s'inquiète du recul de l'âge de départ dans le cadre actuel, où les professeurs des écoles sont soumis à une contrainte particulière : ils sont obligés de terminer l'année scolaire commencée. Pour ceux nés au quatrième trimestre, c'est ainsi presque un an supplémentaire qu'il leur faut assurer avant de prendre leur retraite. Une exception dont les syndicats réclament la suppression depuis des années. « Il est impensable de continuer à contraindre les professeurs des écoles à faire plusieurs mois supplémentaires, encore moins s'il faut déjà attendre 66 ans pour une retraite à taux plein », prévient Guislaine David, secrétaire générale du SNUipp-FSU. Cette disposition ne figure pas dans le projet de loi et les ministères de l'éducation nationale et de la fonction publique se renvoient la balle sur le sujet. De sources syndicales, la mesure devrait cependant faire partie des discussions sur le texte.

Le risque d'une hausse des arrêts maladie

La problématique de la fin de carrière apparaît d'autant plus prégnante qu'aucun aménagement n'est prévu pour les professeurs, dont les obligations en termes d'heures d'enseignement restent les mêmes sur toute la carrière. La cessation progressive d'activité, qui permettait de réduire son temps de travail quelques années avant la retraite tout en continuant à valider des trimestres, a été supprimée en 2011. Le projet de réforme des retraites prévoit d'ouvrir aux fonctionnaires un dispositif différent : le droit à la retraite progressive, aujourd'hui réservé aux salariés du privé. Une mesure insuffisante pour les organisations syndicales, soulignant qu'il s'agira d'un dispositif accessible seulement à partir de 62 ans et soumis à autorisation de l'employeur.

« Quand on connaît l'état de nos ministères – pénurie de personnels par manque d'attractivité de nos métiers –, comment envisager un seul instant que le ministère accordera facilement l'accès à la retraite progressive ? », s'inquiète le SE-UNSA dans un communiqué. Guislaine David pointe également l'inconnue sur les effets de cette retraite progressive sur la pension des agents publics, calculée sur les six derniers mois de carrière.

Du côté de la rue de Grenelle, on admet l'existence d'un « sujet sur les fins de carrière », que le recul de l'âge de départ et l'allongement de la durée de cotisation posent avec encore plus d'acuité. Le président de la République, Emmanuel Macron, avait lui-même déclaré au Monde en marge d'un déplacement à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), en décembre 2022, qu'« enseigner à des enfants ou des adolescents qui peuvent être turbulents est très fatigant » et qu'il était nécessaire de « penser la fin de carrière » et de « permettre des évolutions », notamment vers « la formation ». « C'est à l'Etat employeur de s'améliorer sur le sujet », affirmait le chef de l'Etat. Une réflexion réclamée depuis plusieurs années par les organisations syndicales mais qui n'a donné lieu à aucune proposition concrète en parallèle de la réforme, qui doit, si elle est votée, s'appliquer au 1er septembre 2023.